

Image not found or type unknown



Dates suspensives dépassées

Par **Bossanowa**, le **25/08/2019** à **03:29**

Bonjour

Je vends ma maison. Le compromis stipulent que les acheteurs doivent présenter des offres de prêt avant le 2 août...date largement dépassée (je n'ai qu'un accord de principe) et une signature de l'acte authentique le 6 septembre (ce qui sera impossible). Je dois emménager dans un nouveau logement d'ici peu et je comptais sur l'argent de cette vente. Puis je demander une compensation ?

Cordialement